

Charte financière – Année 2025

Afin d'éditer des règles financières liées au domaine sportif de l'ASPTT Rouen Athlétisme et du Rouen Normandie Athlétisme, vous trouverez ci-dessous les **modalités de prise en charge ou de remboursement d'engagement de déplacements aux compétitions (running, piste ou cross)**.

Cette charte s'adresse aux licenciés des 2 clubs, cadets-juniors-espoirs-seniors-masters, licenciés compétition.

Art.1 : Epreuves prises en compte

Piste et cross :

- Championnats départementaux/régionaux/interrégionaux/France
- Meeting ou épreuve départemental/régional/national/international

Running :

- 5 courses running ou trail labellisées FFA
- 1 Championnat régional running (5km/10 Km/Semi-Marathon/Marathon)
- Courses du Seine-Marathon de ROUEN (5km/10 Km/Semi-Marathon/Marathon)
- Ekiden et 5km de Rouen

Art.2 : L'athlète s'engage à porter le maillot du club lors de l'épreuve

Art.3 : Modalités d'engagement auprès du club

- Running : Obligatoirement par l'intermédiaire de l'entraîneur de l'athlète (sauf cas exceptionnels et prévus) auprès de François Massé ☐ mail : francois.massetos@orange.fr, **au plus tard 10 jours avant** l'épreuve du week-end (attention aux dates limites d'inscription de l'organisateur !)
- Piste, marche route et cross : Obligatoirement sur le lien Googleform suivant : [Inscription compétitions ASPTT](#)
- Participation à hauteur de 15 € par épreuve des frais d'engagement des épreuves nommés dans l'article 1
(☐ en cas de dépassement, l'athlète s'engage lui-même et le club lui remboursera 15 €)

Art.4 : Championnats de France ou championnat inter-régional

- Confirmation d'engagement (pour les athlètes qualifiables) : sont à faire sur le lien Googleform suivant : [Inscription compétitions ASPTT](#), le plus tôt possible (de façon à préparer au mieux le déplacement et l'hébergement ...)

Uniquement pour les championnats de niveau national avec qualifications (minima ou ranking – à l'exception des France de semi et marathon)

- Hôtellerie : organisation via le club. Si le club ne peut l'organiser, prise en charge de 65[€]/ nuit maximum (petit déjeuner inclus). Quel que soit la situation, 1 accompagnateur licencié maximum par athlète
- **Restauration - uniquement pour les championnats de France piste : prise en charge d'1 repas/ jour maximum à hauteur de 16 Euros sur le lieu de compétition (excluant le trajet aller et retour). Si la compétition se déroule sur 2 jours, l'athlète prendra en charge son repas du déjeuner.**

- Transport : organisation via le club. Si le club ne peut l'organiser (contrainte matérielle ou humaine), prise en charge de voiture personnelle (déplacement mutualisé avec minimum 3 autres athlètes) à hauteur de 0.25/km et les frais de péages.
(☐ cf. note de frais)

Ce dispositif « transport » s'applique lors qu'aucun transport club n'est prévu pour des compétitions type championnat (à condition que celle-ci soit complétée au maximum).

Pour les championnats de France running autre que le 5 et 10km : sur demande auprès du club en amont de l'évènement.

Pour les meetings nationaux : sur demande auprès du club 1 mois avant l'évènement (pour l'engagement et déplacement) et dans la limite de 1 pour l'hiver et de 2 pour l'été.

Art.5 : Conditions requises pour le bénéfice de cette charte

- L'athlète s'engage à décrocher un classement FFA lors de sa saison (minimum 2 compétitions)
- L'athlète s'engage à participer aux championnats interclubs sur piste ou toute autre compétition par équipe si le club le sollicite

Dans le cadre des prises en charge de course running :

- L'athlète s'engage à participer aux championnats départementaux ou régionaux de Cross-Country (Janvier 2025) dans le cadre des épreuves running

Art.6 : En cas de non-respect de ces articles, les dirigeants de la section athlétisme de l'ASPTT Rouen et du RNA se réservent le droit :

- D'exclure l'athlète des avantages de la charte
- De ne plus prendre en charge toute compétition (piste ou running) : déplacements ou coût d'inscriptions

Art.7 : Avenants (modifications de charte)

La charte peut être amenée à être modifiée en cours de saison afin de respecter les objectifs (sportifs, financiers ...) définis par le bureau de section.

Art.8 : Répartition financière

- Niveau départemental et régional : ressort du club associé ASPTT Rouen
- Niveau inter-régional et national : ressort du club référent RNA

Art. 9 : Demande spécifique

Pour toute demande spécifique n'entrant pas dans le cadre de cette charte (meeting à thème, meeting de sélection,...), la demande est à adresser dans un délai minimum de 2 mois avant la compétition concernée. Le cas échéant, le club ne pourra apporter son aide financière, logistique ou humaine.

Florian Bothua
Président du RNA

Florian Desjardins
Président de l'ASPTT Rouen Athlétisme